

- Consultation sur la Loi Labbé et évolution de cette dernière

Une consultation publique vise à informer la population et à recueillir ses observations, propositions et contre-propositions préalablement à la prise de certaines décisions administratives.

Du 2 juillet 2020 au 16 août 2020 s'est tenue une consultation publique sur le projet d'extension de la loi Labbé (projet d'arrêté relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation et des lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime). 1228 commentaires ont été déposés suite à cette consultation, vous pouvez les lire sur :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-relatif-aux-mesures-de-protection-a2173.html>.

La date de sortie de cet arrêté est prévue pour janvier 2021.



- les Espèce Exotiques Envahissantes (EEE) en Bretagne, la lutte s'organise

Les EEE, les Espèces Exotiques Envahissantes sont présentes sur le territoire et occasionnent des bouleversements. Sous l'impulsion de la DREAL et de la Région Bretagne, une stratégie s'organise sur votre territoire. Cette stratégie, mise en place par FREDON Bretagne, est élaborée en trois temps : un premier d'information, un deuxième de diagnostic, et un troisième de propositions d'actions par les acteurs. L'ensemble de cette stratégie devrait être opérationnel courant de l'année 2021. Pour rappel, l'ARS (Agence Régionale de Santé), a missionné FREDON Bretagne pour lutter contre les plantes invasives dangereuses : l'ambroisie à feuilles d'armoise, le raison d'amérique, la berce du caucase et le datura stramoine. Si vous observez une de ces plantes : prenez une photo, localisez très précisément sur une carte et envoyez les informations au référent pour qu'il confirme l'identité de la plante : fredon@fredon-bretagne.com ou au 02 23 21 18 18.

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



Comment reconnaître la plante ?

- Tige : ronde, pleine et poilue.
- Feuilles : de la même couleur sur les deux faces, divisées en plusieurs lobes jusqu'à la nervure centrale, extrémité fine et pointue.
- Fleurs : vertes en forme de cloches réunies en grappe au sommet de la plante.

Quels risques pour ma santé ?

- Pollen très allergisant.

Comment agir ?

- Ne pas laisser fleurir.
- Arracher en portant des gants avant la floraison.

SIGNEZ-LA !

LA BERCE DU CAUCASE



Comment reconnaître la plante ?

- Très grande taille : de 3 à 5 m de haut.
- Feuilles : composées, profondément découpées pouvant atteindre 1 m.
- Ombelles : blanche, jusqu'à 50 cm de diamètre.
- Tige : robuste, creuse, cannelée, tachetée de pourpre.

Ne pas confondre avec la berce commune !

Quels risques pour ma santé ?

- Provoque de très graves brûlures.

Comment agir ?

- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche en se protégeant (gants, combinaison, bottes, visière).

SIGNEZ-LA !

LE DATURA STRAMOINE



Comment reconnaître la plante ?

- Taille : de 40 cm à 1 mètre de haut.
- Feuilles : irrégulièrement dentées avec un long pétiole.
- Fleurs : blanches, solitaires, en forme d'entonnoir plissé de 6 à 10 cm.
- Fruit : sphérique recouvert de nombreuses épines.

Quels risques pour ma santé ?

- Plante et graines très toxiques après ingestion.

Comment agir ?

- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher avant la floraison.

SIGNEZ-LA !

LE RAISIN D'AMÉRIQUE



Comment reconnaître la plante ?

- Tige : creuse, rougeâtre.
- Feuilles : à court pétiole, ovales et lancéolées.
- Fleurs : en grappes dressées, blanches à 5 pétales.
- Fruits : baies de 1 cm devenant pourpres à noires.

Quels risques pour ma santé ?

- Plante et baies très toxiques après ingestion.

Comment agir ?

- Ne pas consommer.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche.

SIGNEZ-LA !

- Evolution de la réglementation sur la lutte contre le chardon

La lutte contre le chardon des champs (*Cirsium arvense*) n'est plus obligatoire au niveau national. Ainsi, dans le département d'Ille-et-Vilaine, l'arrêté préfectoral du 14 août 2020 abroge le précédent fixant les conditions de destruction du chardon des champs. Il en est de même dans le département du Finistère avec l'arrêté du 1er octobre 2020. A ce jour, les arrêtés préfectoraux pour les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor ne sont pas parus.



- Utilisation des produits en poudre :

L'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation des produits phytosanitaires - gamme d'usage amateur - précise les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires en poudre pour l'usage EAJ (Emploi Autorisé pour les Jardins).

Il indique ainsi que "ne peuvent pas être autorisés pour la gamme d'usages amateur :

- Les produits se présentant sous forme de poudre pour poudrage;
- Les produits se présentant sous forme de poudre mouillable, à l'exception des conditionnements unidoses ou de tout autre système de dosage excluant le contact de l'utilisateur avec le produit"

Cela signifie que pour les usagers particuliers / amateurs, l'usage de poudre est interdite y compris pour les produits de biocontrôle à faible risque, utilisable en agriculture biologique ET portant la mention EAJ (Emploi Autorisé pour les Jardins).

Attention, ces catégories d'utilisation émanent de la Loi Labbé qui est en cours de réévaluation et qui est amenée à être modifiée prochainement (cf. article Loi Labbé).

- Guide gestion des déchets verts à destination des particuliers et des communes

Dans le courant de l'automne, un guide sur la gestion des déchets verts dans les collectivités va paraître. Il est également décliné en fiches consultables pour les particuliers. Pour les communes la question des déchets verts fait partie intégrante d'une gestion efficiente de leur patrimoine vert. En effet, valoriser, réduire, voire supprimer la production de déchets verts à l'échelle d'une collectivité et des particuliers permet d'améliorer la gestion environnementale de la commune et réduire les coûts.

Développé autour de 12 thèmes (tontes des surfaces enherbées, gestion des feuilles mortes, inciter et aider les particuliers, choix des arbres et des arbustes, mieux tailler,...), ces fiches déclinent les objectifs, définition, avantage et inconvénient des différentes solutions techniques proposées. Il a été conçu par FREDON AURA en partenariat avec FREDON Bretagne. La version papier du guide collectivité est disponible à FREDON Bretagne. Toutes les versions (collectivités et particuliers) sont également consultables en ligne (<http://fredon.fr/dechets-verts>).





Qu'est-ce qu'un déchet vert ?

- Les déchets verts sont issus de l'entretien ou de la création d'espaces verts. Ils sont composés de deux grandes catégories :
 - Les déchets verts "légumeux" : branches, résidus de taille d'arbustes ou d'arbres. Ils sont plutôt fibreux (teneur en lignine, composante du bois) et se dégradent lentement.
 - Les déchets verts "non ligneux" : résidus de tonte et de désherbage, feuilles, fleurs. Ils sont riches en eau et en azote et se dégradent très vite.

Quels intérêts à réduire et valoriser ses déchets verts ?

- Moins de déchets en décharge.
- Moins d'entretien quotidien et plus de temps pour profiter de son jardin.
- Moins d'eau pour l'arrosage.
- Moins d'achat (transformation des déchets en matériaux nobles).
- Un jardin et un sol plus vivants et donc, en meilleure santé.

Des fiches conseils pour vous aider !

Des solutions simples et concrètes pour réduire, valoriser voire supprimer la production de déchets verts de votre jardin. Chaque fiche conseil aborde un thème particulier.

Les fiches n°1 à 6 présentent les principaux trésors verts du jardin. Les fiches n°7 à 10 présentent les techniques permettant de les valoriser.

La déchèterie ? Si je ne peux pas faire autrement !

Le dépôt en déchèterie ou sur une station de compostage dédiée ou broyage ou au compostage de votre collectivité reste possible pour les déchets verts que vous n'arrivez pas à réduire ou à valoriser !



Les 10 fiches conseils

Où les trouver ?
 • Fedou.fr - Publications
 • subordi.fr - Publications
 • Réduction des déchets verts

Fiches "moins de déchets"

- Mieux tondre** pour tondre moins
- Des espaces entretenus **sans tondre**
- Mieux gérer les feuilles** mortes pour ne plus les jeter
- Choisir des arbres et arbustes adaptés** pour un entretien limité
- Mieux tondre** les arbres et les arbustes pour réduire les résidus
- Gérer les déchets issus des **bois végétaux emballages**

Fiches "trésors"

- Déchets verts : des **ressources à valoriser**
- Fabriquer son **compost** : de la nourriture pour mes plantes
- Maintenir une **couverture de sol** pour le paillage, l'ovillo, le plus-délicieux
- Installer des **sables pour la femme utile** à son jardin

Je réduis mes déchets verts et je les récolte efficacement

Je valorise mes déchets verts en Trésors